



agence de l'eau  
Loire-Bretagne

Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

# Communiqué de presse

agence.eau-loire-bretagne.fr

Orléans, le 9 juillet 2019



**Un nouvel appel à projet « Écophyto » est lancé en Bretagne, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la chambre régionale d'agriculture et le conseil régional de Bretagne. Il s'adresse aux collectifs d'agriculteurs, appelés « groupes 30 000 » qui s'engagent dans un projet pluriannuel pour aller vers des pratiques agricoles limitant l'usage des produits phytosanitaires. L'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagnera financièrement les programmes d'actions collectifs sélectionnés.**

## Les groupes « 30 000 », une priorité du Plan Écophyto II

L'objectif est de faire essaimer les premiers résultats observés dans le réseau des fermes DEPHY engagé dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les surfaces agricoles.

Le nouvel appel à projet Écophyto 2 - Bretagne vise à accompagner :

- les collectifs d'agriculteurs déjà constitués, dits « groupe 30 000 », qui s'engagent dans un projet pluriannuel de 3 ans,
- l'émergence de nouveaux groupes dits « groupes émergents 30 000 ». Il s'agit d'accompagner pendant un an des agriculteurs désirant étoffer leur groupe pour travailler avec d'autres agriculteurs sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Ces actions peuvent être conduites par toutes les structures d'accompagnement des agriculteurs : chambre d'agriculture, coopératives, négoce, centre d'étude technique agricole (CETA), coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)...

## L'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagnera financièrement les projets sélectionnés

L'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne financièrement les actions d'animation des collectifs à hauteur de 50 %. Ces actions peuvent comprendre des actions de formation, de mise à niveau des animateurs pressentis notamment en phase d'émergence du (ou des) groupe(s) d'agriculteurs.

## Des projets à déposer avant le 15 octobre 2019

L'appel à projets démarre le 1<sup>er</sup> juillet et se clôturera le 15 octobre 2019. Pour des raisons budgétaires, une information sur l'intention de déposer un dossier devra parvenir à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) **pour le 15 septembre**.

Cahier des charges, formulaire de demande d'aide financière sont à télécharger sur le [site internet](#) de la DRAAF Bretagne. Les dossiers sont à adresser par courrier et voie électronique à la DRAAF Bretagne.

## Renseignements - Contacts :

Pour tout renseignement, contacter l'animatrice ÉCOPHYTO : 02 23 48 27 94 – [ecophyto@bretagne.chambagri.fr](mailto:ecophyto@bretagne.chambagri.fr)

### L'agence de l'eau Loire-Bretagne et les appels à projets régionaux Écophyto 2

Le plan Écophyto 2, publié le 20 octobre 2015, vise une réduction de 50 % de l'utilisation des produits phytosanitaires en 10 ans.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, l'agence de l'eau Loire-Bretagne perçoit depuis 2016 une recette supplémentaire de 8 millions d'euros par an, issue de l'élargissement de l'assiette des redevances pour pollutions diffuses. Cette enveloppe est répartie entre les régions du bassin Loire-Bretagne conformément à la circulaire de juillet 2016, qui cadre la mise en œuvre régionale du plan.

Le 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau fixe les modalités de financement de la mise en œuvre régionale du plan Écophyto. Les dispositifs suivants, favorisant la réduction de l'usage, des risques et de l'impact des produits phytosanitaires sont soutenus :

- accompagnement de programmes d'actions collectifs (dits « groupes 30 000 »), qui s'appuient sur des groupes d'exploitants agricoles et présentent un programme cohérent d'actions établi à l'échelle de territoires, de filières de production ou de groupes d'agriculteurs,
- des investissements agro-environnementaux,
- des études et investissements pour des filières innovantes,
-

- la mesure de conversion à l'agriculture biologique,
- le suivi des produits phytopharmaceutiques dans les eaux.

Les programmes d'actions collectifs et les investissements sont sélectionnés et financés dans le cadre d'appels à projets régionaux. L'objectif est de favoriser des changements de pratiques efficaces et durables permettant une réduction de l'usage, des risques et de l'impact des produits phytosanitaires.

---

**Contact presse :**

**Stéphanie BLANQUART** • Déléguée à l'information et à la communication  
[stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr](mailto:stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr) • 02 38 51 73 11 • 06 32 64 65 23

**Suivez-nous sur :**

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[YouTube](#)

---

**L'agence de l'eau Loire-Bretagne**

**a pour mission d'aider l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.**

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain.

Il intéresse 334 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

**Agence de l'eau Loire-Bretagne**

9 avenue Buffon - CS 36339

45063 Orléans cedex 2

Tél : 02 38 51 73 73

[agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)